Les décisions du Bureau en bref

11 juin 2025

Parc naturel régional du Pilat 11 juin 2025

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

ACTUALITÉS DES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL ANIMÉS PAR LE PARC

- Le Groupe de travail Chevriers du Pilat, réuni le 22 avril 2025, a pris connaissance d'un travail d'enquête réalisé par les Chambres d'agriculture de la Loire et du Rhône sur l'importance de la filière caprine dans le Pilat. 48 chevriers sur 56 ont répondu à l'enquête, représentant 6948 chèvres qui produisent annuellement 5,7 millions de litres de lait dont 1,6 millions de litres sont transformés. 11 chevriers sont producteurs en AOP Rigotte de Condrieu et 6 aimeraient le devenir à la faveur, notamment, d'un élargissement de la zone AOP.

- La Commission Révision de la Charte s'est réunie le 21 mai 2025, pour la 30ième fois depuis le début de la révision de la charte. Elle a travaillé à la modification du projet de Charte en tenant en compte du rapport d'enquête publique qui s'est conclu par un avis favorable, sans réserve et avec 10 recommandations. Elle a également échangé sur les annexes à rajouter à cette nouvelle version de la charte dont les projets de statuts du syndicat mixte du Parc.

DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENT

Le Bureau du Parc a validé :

- la demande de subvention à la Région pour la mutualisation en 2026 d'un poste de géomaticien entre le Parc du Pilat et 6 autres Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

- la demande de subvention à la Région, complémentaire à un appui financier de l'ASSE Cœur vert, pour la réalisation par le Parc d'un diagnostic préalable à des travaux sur les tourbières du Pilat. Ces tourbières sont principalement situées dans les communes de St-Régis-du-Coin, La-Versanne, St-Sauveur-en-Rue, Thélis-la-Combe, Burdignes et Planfoy ;

- la demande de subvention à la Région pour que le Parc puisse élaborer le bilan du Plan Pastoral Territorial du Pilat 2020-2025 et conduire la réflexion, en lien avec les acteurs du territoire dont Patur'en Pilat, pour l'élaboration d'un nouveau Plan Pastoral Territorial sur la période 2026-2031 ;

- la demande de subvention à la Région et à la Fédération Française de Randonnée pour la réfection d'une passerelle sur le GR 65 entre les communes de Chavanay et de Bessey à la suite des intempéries du 17 octobre 2024, ces travaux étant délégués en maîtrise d'ouvrage au Syndicat mixte du Parc.

PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS

Le Bureau du Parc a validé :

- l'implication du Parc aux côtés du Syndicat des vignerons des côtes du Rhône pour l'accompagnement des viticulteurs à la plantation de haies et d'arbres dans les vignobles,

- l'implication du Parc aux côtés de la Fédération de chasse de la Loire pour le programme Agrifaune visant à étudier la biodiversité dans les parcelles viticoles,

- le modèle type de convention pour la mise en place de parcelles vitrines forestières sur le territoire du Parc, convention à signer entre le propriétaire, le CNPF et le Parc pour chacune des 13 parcelles vitrines,

- l'avenant n°2 à la convention de partenariat avec le Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique.

AVIS DU PARC

Le Bureau du Parc a donné un avis défavorable à la tenue d'une manifestation sportive motorisée (enduro moto) que prévoit d'organiser MotoVerte du Pilat le 7 septembre sur les communes de Farnay, Saint-Chamond, Saint-Paul-en-Jarez, Sainte-Croix-en-Jarez, Pavezin, La-Terrasse-sur-Dorlay, Doizieux, La-Valla-en-Gier et Le-Bessat.

- Une telle manifestation n'est pas conforme à la Charte du Parc qui précise dans une de ses mesures « d'éviter l'organisation de manifestations de masse (compétition ou randonnée motorisées tout terrain) hors des circuits homologués » ;

- Une telle manifestation se déroule pour partie sur des secteurs où la carte établie en concertation avec les différents types d'usagers des chemins déconseille la pratique motorisée.

Prochaine réunion du Bureau

- **2 juillet à 18h00**

Parc naturel régional du Pilat

Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benaÿ 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/ParcduPilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr